



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

L'Union européenne et la Turquie : les enjeux d'un développement régional / Benoit Montabone
éd. Presses universitaires de Rennes, 2014
cote : 59.915

Depuis l'ouverture, en 2005, du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, et depuis bien plus longtemps encore, la question n'a pas fini de soulever passions et controverses en Europe occidentale. Sommes-nous en présence d'un serpent de mer? S'agit-il d'une vision onirique relevant de l'eschatologie ou d'une probabilité qui risque de prendre corps quelque jour? Beaucoup inclinent pour la seconde perspective.

Le grand mérite de ce présent ouvrage est de présenter le dossier turc sous une forme originale et d'en dévoiler un aspect qui a été à ce jour assez peu pris en considération. Il s'agit de celui du développement territorial. La constitution turque de 1924 avait doté le nouvel Etat d'institutions fortement centralisées.

Ainsi que l'auteur le remarque fort à propos, la Turquie n'est pas dans une situation fondamentalement différente de celle des autres pays européens. Les pays de l'Union, et surtout les plus étendus et les plus centralisés se sont tous engagés dans des processus de régionalisation ou de décentralisation : rappelons pour la France, pays longtemps marqué par le centralisme jacobin (et bonapartiste), les effets bénéfiques de la loi de mars 1982 (et des textes subséquents).

L'auteur a fait porter son enquête comparative sur trois régions significatives : la mégapole d'Istanbul, (dix millions d'habitants) la région d'Izmir sur la Mer Egée, considérée comme privilégiée, et enfin celle de Diyarbakir-Sanlıurfa, assez déshéritée, dans le sud-est de l'Anatolie. Les différences et pour tout dire les inégalités d'équipement et de niveau de vie sont bien mises en lumière.

Les rapports villes-campagnes, les effets de l'exode rural, l'urbanisation des campagnes et la ruralisation des villes sont bien étudiés au chapitre 2, sous le titre: "Polycentrisme et hiérarchie urbaine" (pp.54-62)

La région était la grande absente (l'auteur parle de grande inconnue) de l'administration territoriale turque et elle était selon ses propres termes *persona non grata* dans ce pays. La crainte de tendances sécessionnistes en particulier dans les régions à peuplement kurde (et accessoirement alévi) sous-tendait-elle cette crainte? Cette cause n'est sans doute pas la seule.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Avec un taux de croissance annuel de son PNB d'environ 7%, la Turquie est un pays en plein développement : on l'a vue proposer son aide financière à la Grèce lorsque ce pays a été éprouvé par la crise de 2009. En 2010 elle était classée comme la 17^e puissance économique de la planète avec un PIB de 730 milliards de \$ US. Elle est au 59^e rang mondial dans le classement en PIB par tête d'habitant, devançant des pays membres de l'U.E. comme la Roumanie et la Bulgarie. Si elle reste nettement en dessous de la moyenne de l'Union Européenne par le PIB, elle n'en serait pas le pays le plus pauvre si elle la rejoignait aujourd'hui. Elle est pourtant toujours au rang des pays en développement (selon la classification de l'OCDE) alors que sa voisine immédiate, la Bulgarie, est au nombre des pays dits développés. Les dirigeants turcs n'ont pas manqué de tirer parti de cet essor économique pour faire valoir que leur pays pourrait devenir un pôle de stabilité financière dans une Europe sujette à des perturbations.

Au cours de la décennie écoulée, la république turque a fait des efforts méritoires pour satisfaire aux exigences des critères d'adhésion. Pour parvenir à une répartition plus équitable des ressources et de l'équipement, le gouvernement a créé à l'échelon régional, entre 2007 et 2010, 26 agences de développement qui seront appelées à gérer les fonds de cohésion destinés à harmoniser l'aménagement du territoire et à résorber les disparités sociales. On peut voir dans cette initiative une réponse à une demande européenne relative à la mise en place d'institutions intermédiaires. Ces agences peuvent-elles être considérées comme le prélude à une décentralisation politique sans doute souhaitée par Bruxelles (qui en principe n'intervient pas dans l'organisation intérieure des Etats)? Il est sans doute encore trop tôt pour répondre. Quel sera, le cas échéant, le découpage territorial auquel le gouvernement devra procéder et quelles seront les limites des nouvelles régions? Les spéculations, comme on s'en doute, vont bon train. Le territoire administratif stambouliote deviendra-t-il une *city-region* surtout si le projet de percement d'un canal de 50 km reliant la Mer de Marmara à la Mer Noire (à l'est de la métropole) voit le jour? Ce projet, annoncé en 2011, présenterait l'avantage de désencombrer la navigation dans le Bosphore et de réduire les risques de collision et de marée noire, tant redoutés des habitants de la mégapole. Benoit Montabone voit dans la régionalisation administrative (et l'instauration de la démocratie locale) un facteur d'*européanisation* de la Turquie et fait remarquer que ce pays, qui est déjà membre de la plupart des institutions européennes, dont l'OCDE et le Conseil de l'Europe, et des agences spécialisées, est en union douanière avec l'U.E. depuis 1996. Le libre-échange joue, depuis près de 20 ans, le rôle d'un excellent facteur de modernisation de l'économie turque. La réalisation d'un vaste programme d'irrigation en Anatolie du sud-est (projet GAP ou *Guneydogu Anadolu Projési*) permettant d'irriguer 1,7 milliards d'hectares, par la construction de 22 barrages et de 19 usines hydroélectriques, n'a pas empêché la persistance de fortes inégalités entre les régions.

En novembre 2013, a été entreprise l'étude du chapitre 22 de l'acte d'adhésion relatif à la politique régionale et à la coordination des instruments structurels. Rappelons qu'il existe 36 chapitres et que seul l'un d'entre eux a été réglé à ce jour...

On sait par ailleurs que la question chypriote (qui n'est pas envisagée ici) reste une pierre d'achoppement majeure dans les pourparlers d'adhésion : le gouvernement turc a sans doute fait preuve de quelque bonne volonté en souscrivant au plan de Koffi Annan. On sait



Académie des sciences d'outre-mer

aussi que le rejet de ce dernier par les électeurs de la république grecque chypriote en a entraîné l'ajournement et probablement l'abandon. Le problème chypriote risque donc de constituer longtemps un facteur de blocage.

Sans jouer les futurologues, l'auteur estime que pour toutes ces raisons la marche vers l'adhésion de la Turquie à l'Union risque d'être encore longue. On sait que la plupart des spécialistes n'en entrevoient pas l'aboutissement avant 2021, et dans la meilleure des hypothèses.

Cette étude scientifique dépassionnée a le mérite de nous offrir une position claire du problème, ou des problèmes, de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, ceux que pose un pays qui, devançant l'Allemagne par le chiffre de population, pourrait en être demain l'Etat le plus peuplé.

Une bibliographie détaillée et une cartographie concise en noir et en couleurs très élaborée, rendront les plus grands services, de même que plusieurs tableaux chiffrés.

Jean Martin